

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 avril (11/04/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET **Conseillers Municipaux.**

Madame GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

22 – 11 avril 2019

22. Augmentation de la capacité d'accueil de l'ancien Carmel

Rapporteur : Madame VALETTE

Considérant la volonté de la Ville de Moissac d'augmentation de la capacité d'hébergement de l'ancien Carmel pour accroître et diversifier son offre d'accueil,

Considérant le projet présenté consistant à l'aménagement de quatre chambres supplémentaires avec sanitaires indépendants,

Considérant le coût de cette opération estimée à 92 000 € HT (soit 110 400 € TTC),

Considérant que cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Etat, la Région Occitanie et le Conseil Départemental du Tarn et Garonne.

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

- Montant Prévisionnel de l'opération :

Dépenses	€ HT	€ TTC
Travaux	85 000	102 000
Honoraires de maîtrise d'œuvre	7 000	8 400
Total	92 000	110 400

- Plan de financement de l'opération :

Augmentation de la capacité d'hébergement de l'ancien Carmel	taux	Montant en €HT
État	35 %	32 200
Région Occitanie.	15 %	13 800
Conseil Départemental du Tarn et Garonne.	15 %	13 800
Commune	35 %	32 200
Total HT =		92 000

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE :**

D'APPROUVER le projet d'augmentation de la capacité d'hébergement de l'ancien Carmel,

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter, en conséquence, les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat, la Région Occitanie et le Conseil Départemental du Tarn et Garonne.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,

Pour copie conforme
Moissac le 12 avril 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,


Colette ROLLET